Règlement particulier du 5°rallye régional des Thermes 2011

PROGRAMME – HORAIRES

LUNDI 10 JANVIER Parution du règlement, ouverture des engagements .DEFI RACING à LA CARREYRIE 12220 MONTBAZENS

LUNDI 14 FEVRIER minuit cachet de la poste faisant foi Clôture des engagements .

LUNDI 21 FEVRIER Publication de la liste des engagés « www.rodezsportauto.com », et sur « defi-racing.ifrance.com »

DIMANCHE 20 FEVRIER 13 H 30 à 17 H 00 Reconnaissances .
mise à disposition du road-book au CAFE « **L'ESCAPADE** »à AUBIN à partir de 13 H 30

SAMEDI 26 FEVRIER
9H00 à 12H00 Reconnaissances
mise à disposition du road-book au CAFE « **L'ESCAPADE** » à AUBIN à partir de 8 H

9 H 00 à 12 h 00 et de 13 H 30 à 14 h 30 Vérification administratives des documents au CERCLE DES AINEES à MONTBAZENS

9 H 15 à 12 H 15 et de 13 H 45 à 14 H 45 Vérification Techniques à la HALLE DU MARCHE à MONTBAZENS

10H Entrée en Parc Fermé: PLACE JEAN JAURES à AUBIN

15 H 15 1ère réunion des Commissaires Sportifs: OFFICE DU TOURISME de CRANSAC les THERMES

16 H 00 Affichage de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et ordre de départ de la 1 ere étape: OFFICE DU TOURISME de CRANSAC les THERMES.
Tableau d'information PLACE JEAN JAURES à AUBIN.

16 H 30 Départ de la 1 ère Voiture 1 ere étape : Parc Fermé PLACE JEAN JAURES à AUBIN
20 H 18 Arrivée de la 1 ère Voiture 1 ere étape : Parc Fermé de PLACE JEAN JAURES à AUBIN
22 H 30 Affichage des classements partiels de la 1° étape et de l'ordre de départ de la 2° étape OFFICE du TOURISME à CRANSAC.
Tableau d'information PLACE JEAN JAURES à AUBIN.

DIMANCHE 27 FEVRIER

8 H 30 Départ de la 1 ère Voiture 2 iéme étape: Parc Fermé de PLACE JEAN JAURES à AUBIN

14H 39 Arrivée de la 1 ère Voiture 2 iéme étape: Parc Fermé final Rue du 1er mai à CRANSAC les THERMES

16 H 15 Vérification finale : GARAGE CRANSAC AUTO à CRANSAC les THERMES
Affichage du classement final provisoire 30mn maximum après l'entrée de la derniere voiture en parc fermé OFFICE du TOURISME à CRANSAC .
- Les classements deviendront définitifs 30 mn après l'affichage des résultats et approbation par les Commissaires Sportifs.

17 H 30 Remise des prix : Salle des Fêtes de CRANSAC les THERMES

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Route d'Argent ,l'écurie DEFI RACING organisent en collaboration avec les communes de Aubin Cransac les thermes,Auzits, Bournazel, Roussennac et Lugan les **26 et 27 février 2011** une épreuve intitulée: **5° rallye régional des Thermes** Visa comité MP R01 du 21/12/12
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA,N° **R 9** en date du **: 23 / 12 / 2010**
L'organisateur Administratif est l'A.S.A ROUTE D'ARGENT Cassagnettes 12510 OLEMPS
L'organisateur Technique est l'ECURIE DEFI RACING La Carreyrie 12220 MONTBAZENS

COMITE D'ORGANISATION

Président : Bruno CAMBOULAS
Membres : Mireille VIARGUE, Damien NARDIN, Marc BARBET
Permanence et Secrétariat du Rallye :La CARREYRIE 12220 MONTBAZENS
Téléphone :06/80/28/17/17
Email : bruno.camboulas@sfr.fr

1.1: OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :
- **GALBAN Claude** 1747 09/12
-Membre : **DECARPENTRIE Max** 3433 07/30
-Membre : **CABROL Marcel** 14590 09/15

Directeur de Course **: DEL SANTO Franck** 3166 09/14
Adjoint : **POUQUINE Georges** 20225 07/28

Médecin Chef : **ROUSSET Jacques**

Commissaires Techniques :
- **MOMMAYOU André** 12924 09/03
- **FOURMENT André** 6222 09/07
- **ROQUES Jean Pierre** 178808 17/22

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :
-**GUITARD Jean** 23307 09/04
-**MARTY Brigitte** 136694 09/15

Directeur de Course délégué aux ES :
-MARTY Patrice 9699 09/15
-**CONSTANS Marcel** 7299 09/06

Chargé de la publicité:
-**CID Georges** 17242 09/04

Chargé des Relations avec la presse
VIARGUES Mireille 89521 09/04

Responsables Chronométrage:
-**MARTINEZ-MATEOS Lorella** 57956 07/09
-**JARRAUD Marie Louise** 131383 17/14

Responsables Implantation ES: -**CAULET Francis-CALMELS Francis-HUC Vincent**

Responsable des commissaires
- **TREBOSC Didier** 20791 09/04

Responsable des parcs d'assistances - **GOUDAL Sebastien**
Responsable des parc fermés /regroupements - **GUTIN Didier**

1.2: ELIGIBILITE

Le 5 ème rallye régional des Thermes compte pour :
-La Coupe de France des Rallyes
-Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Midi Pyrénées et Martinique.

1.3: VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le :
SAMEDI 26 FEVRIER 9 H 00 à 12 h 00 et de 13 H 30 à 14 h 30 Vérification administratives des documents : CERCLE DES AINEES à MONTBAZENS

SAMEDI 26 FEVRIER 9 H 15 à 12 H 15 et de 13 H 45 à 14 H 45 Vérifications Techniques :
HALLE DU MARCHE à MONTBAZENS

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures des concurrents convoqués auront lieu :
Adresse : GARAGE CRANSAC AUTO à CRANSAC les THERMES.
Tarif horaire de la main d'œuvre : 45 Euros TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P : DEMANDE D'ENGAGEMENT-INSCRIPTIONS

3.1.5 P Toute personne qui désire participer au **5 ème rallye régional des Thermes** doit adresser au secrétariat du rallye
DEFI RACING La CARREYRIE 12220 MONTBAZENS

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le LUNDI 14 FEVRIER minuit cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P Le nombre maximum de partants sera de **120** voitures. Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1P Les droits d'engagement avec la publicité facultative des organisateurs sont fixés à **285 €**.
Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.
(Un jumelage avec le Rallye du Chasselas donnera droit à une réduction de 80€ sur l'ensemble des droits des deux engagements)

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Le chèque sera établi à l'ordre : **Défi Racing.**

ARTICLE 4 P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P : ASSISTANCE

Il y aura un parc d'assistance pour la premiére étape situé à **MONTBAZENS**, et un parc d'assistance pour la deuxiéme étape situé à **CRANSAC** dont les emplacements seront défini dans le road- book. En dehors de ces parcs, les réparations et ravitaillements seront interdits.
Seuls les véhicules possédant **un macaron collé sur le pare brise** seront admis dans ce parc d'assistance.
Toute infraction à cette règle pourra entraîner l' exclusion.

4.3.2.3P **:** *LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES*

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA
5.1 : La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées dans un additif au règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 : DESCRIPTION

Le **5 ème rallye régional des Thermes** représente un parcours de **132.35** kms.
Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.
Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 kms.
Etape 1: ES 1 ,2 LUGAN : 8 kms
Etape 2: ES 3 ,4 ,5 RULHE : 8 kms
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

6.2P : RECONNAISSANCES

6.2.1P: Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 et sera contrôlé par l'organisateur.
Tout retour en arrière et bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit
6.2.2P: Un autocollant distribué par l'organisation avec la mention Reconnaissances et un numéro d'ordre devra être apposé en haut et au milieu du pare brise.

6.2.6P : DUREE EXCLUSIVEMENT DANS LES CRENEAUX CI APRES

DIMANCHE 20 FEVRIER 13 H 30 à 17 H 00 reconnaissances ES 1,2 LUGAN ES 3,4,5 RULHE

SAMEDI 26 FEVRIER 9 H 00 à 12 H 00 reconnaissances ES 1,2 LUGAN ES 3,4,5 RULHE

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.
7.2.11P Les signes distinctifs des Commissaires sont :
- Commissaire de route : Chasubles Jaune
- Chef de poste : Chasuble Bleu
- Relation concurrents : Blouson Relation concurrents.

7.3P. Contrôles de Passage (CP)-Contrôles Horaires (CH)-Exclusion.
7.3.13P Aux contrôles horaires de fin d'étapes, les équipages ne sont pas autorisés à pointer en avance

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS – APPEL
Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS
Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES
La répartition des prix en espèces se fera de la façon suivante :

GENERAL	**1 er**		**550,00 €**
	2 ème		**450,00 €**
	3 ème		**350,00 €**
GROUPES	1 er	250€ si – de 3	**350,00 €**
	2 ème	Si + de 5 partants	**250,00 €**
	3 ème	Si + de 7 partants	**150,00 €**
CLASSES	1 er	200€ si – de 3	**285,00 €**
	2 ème	Si + de 5 partants	**130,00 €**
	3 ème	Si + de 9 partants	**80,00 €**
	4 ème	Si + de 15 partants	**50,00 €**

LES PRIX ET LES COUPES NE SONT PAS CUMULABLES
Les classes 5k/6k/6ks/A7k/7s seront regroupées avec leurs classes respectives A5/A6/A7
Groupe Z comme les autres groupes
LES COUPES SERONT DISTRIBUEES DE LA FACON SUIVANTE:
- Aux trois premiers **SCRATCH**
- Aux **premiers** de groupes et de classes
- A la **première** féminine (avec un bouquet de fleurs)

Il est prévu des prix pour les commissaires.
La remise des prix DIMANCHE 27 FEVRIER 2011 à 17 h 30 à LA SALLE DES FETES DE CRANSAC.